

ARRÊTÉ DU MAIRE
OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CHASSE – CAMPAGNE 2023-2024
POL 2023-075

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de générale de la chasse n°2023/SEE/083 du 11 mai 2023 ;

Vu la demande en date du 02 septembre 2023 de Monsieur RAUD Fabien, membre de l'association ACCA

ARRÊTÉ

Article 1 : La période d'ouverture de la chasse est fixée du dimanche 24 septembre au dimanche 21 janvier 2024.

Article 2 : La Chasse est interdite sur les parcelles de vigne non vendangées.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur PREVOST William – Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Monnières
- Au président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique
- Affiché sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnières.fr>

Fait à Monnières,
Le mardi 5 septembre 2023,

Le Maire,
Benoît COUTEAU

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONNIERES' and 'LOIRE-ATLANTIQUE' around a central emblem.